

Avis voté en plénière du 10 juillet 2018

L'accès du plus grand nombre à la pratique d'activités physiques et sportives

Déclaration du groupe UNSA

À juste titre, la charte de l'Unesco précise que « la pratique de l'éducation physique, de l'activité physique et du sport est un droit fondamental pour tous ». C'est en effet un droit d'autant plus fondamental qu'il touche à des questions individuelles comme celles de la santé et du bien-être mais aussi à des aspects plus collectifs comme par exemple la cohésion sociale qu'il génère...

Si l'objectif de cette saisine gouvernementale est de préciser quels leviers actionner pour augmenter de 3 millions le nombre des pratiquants sportifs dans notre pays d'ici 2024, le focus porté sur les territoires dits « carencés » montre, au-delà des paillettes olympiques, l'état de ces territoires ruraux tout comme ceux concernés par la politique de la ville.

À juste titre, les Outre-mer oubliés dans la saisine gouvernementale ont été rajoutés à cet avis.

Pas de surprise ! En matière d'équipements ou de pratiques, dans ce domaine aussi, ces zones cumulent les retards, les sous-investissements matériels et humains qui viennent en rajouter aux difficultés sociales, économiques ou de logement... Comme le précise l'avis, les 1514 QPV où résident 8,2 % de la population de notre pays n'accueillent que 2,2 % des équipements sportifs. C'est dire combien la relégation touche tous les pans de l'activité de ces zones...

Puisque c'est dans ces secteurs que l'on souhaite prioritairement gagner des pratiquants, il y a urgence à poser un diagnostic partagé et à tracer des lignes de force sur le moyen terme. Pour cela, l'Unsa soutient l'idée de l'élaboration d'un projet sportif de territoire, permettant d'inscrire les multiples acteurs dans une cohérence systémique, sur un espace délimité, afin de satisfaire au mieux les attentes des populations, de répondre à l'évolution des pratiques, à la gestion des équipements...ou encore à celle, importante, de la qualité des dessertes afin de réduire les temps de déplacement.

À juste titre, cet avis souligne aussi le travail qui reste à accomplir pour que les publics féminins, les publics atteints de pathologie ou de handicap, tout comme les personnes âgées, puissent accéder à une ou des activités physiques et sportives grâce à des infrastructures

adaptées et des accompagnants formés. Encourager des activités mixtes doit aussi être un objectif que l'on doit se fixer.

Pour ne pas se perdre dans les sables, cette ambition devra faire l'objet d'investissements importants de la part des pouvoirs publics et des collectivités locales. L'Unsa soutient les préconisations 5 et 6 qui prévoient que pour favoriser l'accès du plus grand nombre à la pratique des PAS, le sport soit son propre recours, en recourant à des financements basés sur les paris sportifs, les droits de retransmission ou encore une partie des bénéfices espérés de Paris 2024.

L'Unsa a voté l'avis.